**Intervention de Cirilo Arnandis à la conférence de presse du 4 avril 2017 :**

Bonjour,

Je m’appelle Cirilo Arnandis et je suis le Président du Conseil sectoriel des Coopératives espagnoles de fruits et légumes.

Tout d’abord, je tiens à saluer nos collègues des coopératives de FELCOOP et tout particulièrement adresser mes cordiales salutations à mon ami, Jean Michel Delannoy.

Nos organisations, en association avec la fédération italienne des coopératives, travaillent depuis longtemps, en étroite collaboration. Nous avonsœuvré ensemble, en de nombreuses occasions pour défendre nos associés (coopératives et producteurs) **après avoir constaté que nous étions lésés par la réglementation européenne, par rapport au produit importé.**

Ensemble, nous avons dénoncéla manière dont l’UE entretient actuellement une double mesure, en imposant par exemple, des conditions environnementales ou sociales aux produits commercialisés sur son marché intérieur. De manière concrète, nous avons dénoncél’autorisation d’importer en UE, des fruits et légumes (ou des produits agroalimentaires, en général) qui subissent, à l’origine, des traitementsphytosanitaires qui sont pourtant interdits au sein de l’UE ! Ces importations, protégées par la réglementation communautaire, génèrent un préjudice pour les agriculteurs européens, ainsi affaiblis par la concurrence. Par ailleurs, elles prêtent à confusion, voire trompent le consommateur.

C’est pour cette raison que mon organisation, Coopératives agroalimentaires espagnoles, tient aujourd’hui às’associer aux coopératives françaises, afin de dénoncer un nouveau cas. Nous voulons demander à la Commission d’imposer une certaine cohérence à l’UE, dans le cadre des discussions en cours surles modalités de la réglementation applicable à la production écologique future.

En d’autres mots, nous demandons que l’UE nous autorise à étiqueter de la même manière, les produits qui ne sont pas conformes aux mêmes exigences.

* Au sein de l’UE, les entreprises, comme les nôtres, qui commercialisent des produits écologiques sont soumiseset doivent obéir à des conditions de production précises et strictes et atteignent des niveaux de qualité et de garantie, uniques au monde. Nous en sommes fierset tenons à pouvoir valoriser ce critère sur le marché, grâce à un système d’étiquetage transparent. En outre, nous estimons que le consommateur de produits écologiques ne doit pas être trompé, au contraire, il est en droit d’être correctement informé afin de pouvoir faire son choix entreun produit bio soumis à des conditions de production « bio européenne » ou correspondant à un « produit importé »obéissant à des normes moins exigeantes.
* C’est pour cette raison que nous ne voulons pas que les produits issus de pays tierspuissentêtre commercialisés en UE, sous la même bannière que les nôtres, pour la seule raison qu’ils prétendent respecter des « règles équivalentes ». Nous voulons que cette correspondance soit seulement possiblesi ces produits respectent les mêmes réglementations que celles imposées à nos produits, s’ils sont conformes aux mêmes normes européennes et non pas à une norme« équivalente ».

Aujourd’hui, ce sont nos collègues des coopératives de l’Union des Producteurs de Guadeloupe et de Martinique, qui sonnent l’alarme. Mais en réalité, il s’agit d’un problème qui affecte l’ensemble des producteurs et coopératives de l’UE, il ne concerne pas seulement ces territoires ni même la France. Ce problème ne concerne pas seulement la banane ni même l’ensemble des fruits et légumes, mais bel et bien l’ensemble de la production écologique d’Europe…

Ce qui justifie que nous proclamions : NON à l’étiquetage Bio des produits importés, qui ne sont pas exactement conformes à la réglementation européenne applicable à la production écologique.

Nous le crions haut et fort aujourd’hui parce que l’UE travaille actuellement à l’élaboration de la réglementation qui régira cette question à l’avenir. Nous demandons simplement à nos institutions de défendre les intérêts des produits et consommateurs européens.